

WEBINAIRE

ÉPISODE #10

12 FÉVRIER 2025

10H - 11H

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

ANIMÉ PAR L'ALEC MÉTROPOLE BORDELAISE ET GIRONDE
LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

À DESTINATION DES ÉLU·ES & CHARGÉ·E·S DE
MISSION EN COLLECTIVITÉS

INFORMATIONS PRATIQUES

Une **websérie** pour apporter des éléments de connaissances et de réponse aux élus sur le **photovoltaïque et l'éolien** en Nouvelle-Aquitaine

Un format d'1H :

40' information + retour d'expérience
20' échanges

Replay disponible

Sur la [playlist Youtube des Générateurs Nouvelle-Aquitaine](#) quelques jours après le webinaire



WEBINAIRE

ÉPISODE #10



12 FÉVRIER 2025

10H - 11H

PROGRAMME

10H05 - INTRODUCTION

Comment le réseau des Générateurs Nouvelle-Aquitaine vous accompagne en 2025 ?

Arnaud DE OLIVEIRA
Les Générateurs - ALEC 33

10H10 - « AUTOCONSOMMATION MULTI-ÉNERGIES INNOVANTE »

Présentation de l'appel à projet régional

Ariane RIFFAUD
Région Nouvelle-Aquitaine

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

ANIMÉ PAR L'**ALEC MÉTROPOLE BORDELAISE ET GIRONDE**
LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

**À DESTINATION DES ÉLU·ES & CHARGÉ·E·S DE
MISSION EN COLLECTIVITÉS**

10H20 - DES PROJETS SOLAIRES INNOVANTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Méthanisation avec du photovoltaïque dans les Landes
Xavier LABAT
Labat Assainissement
- Centrale solaire photovoltaïque flottante en Gironde
Commune Les Peintures

10H40 - QUESTIONS/RÉPONSES



Présentation des structures du réseau Les Générateurs

Fin décembre 2024, les conseillers Générateurs sont présents dans 14 régions avec plus de 70 conseillers en poste

Les Générateurs sont rattachés à des structures locales spécialisées dans les EnR : Agences Locales Énergie Climat, Syndicats d'énergie, associations de l'énergie citoyenne, etc.



LES MISSIONS DES CONSEILLERS



Structurer et communiquer sur l'offre de conseil, le photovoltaïque et l'éolien

Webinaires, visites de sites, ressources



Appuyer les élus dans leurs rôles de facilitateurs lorsqu'un projet est initié par un développeur :

Conseil auprès des collectivités, intervention et journées d'information...



Appuyer les élus qui souhaitent développer un projet et aller plus loin :
Stratégie territoriale, développement de projet...



Contribuer au réseau régional et national

Mise en réseau avec le Département et DDT, Syndicat d'énergie, Société d'économie mixte, Parc naturel et régionaux, Pôle d'équilibre territorial et rural...

Parcours des élus

Vous souhaitez...

- ✓ Développer une stratégie territoriale autour de l'éolien et du photovoltaïque
- ✓ Demander un soutien en ingénierie spécifique sur les questions du photovoltaïque et/ou de l'éolien
- ✓ Faire face aux réserves et aux débats
- ✓ Être informé sur les différents montages de projets possibles
- ✓ Donner un avis aux sollicitations de développeurs pour la mise en place de projets photovoltaïques ou éoliens sur du foncier public ou privé

ÉTAPE 2

LE CONSEILLER IDENTIFIE LES PRIORITÉS DES COLLECTIVITÉS (COMMUNES - EPCI) et apporte un accompagnement adapté

- INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES SUR LES DEUX FILIÈRES
- CONSEILS SUR LA SÉLECTION TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- INFORMATIONS ET CONSEILS SUR LE POTENTIEL TERRITORIAL
- CONSEILS ET RÉFLEXIONS AU MONTAGE DE PROJET
- ANIMATION ET CO-ANIMATION D'ÉVÉNEMENTS
- MISE EN RELATION AVEC LES ACTEURS EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE
- RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES/ÉOLIENS
- APPORT DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES



Un accompagnement gratuit, neutre et indépendant en amont de vos projets



Pour comprendre l'accompagnement des Générateurs Nouvelle-Aquitaine, téléchargez le parcours des élus (version 2025)

LES CHIFFRES CLÉS (2022-2024)

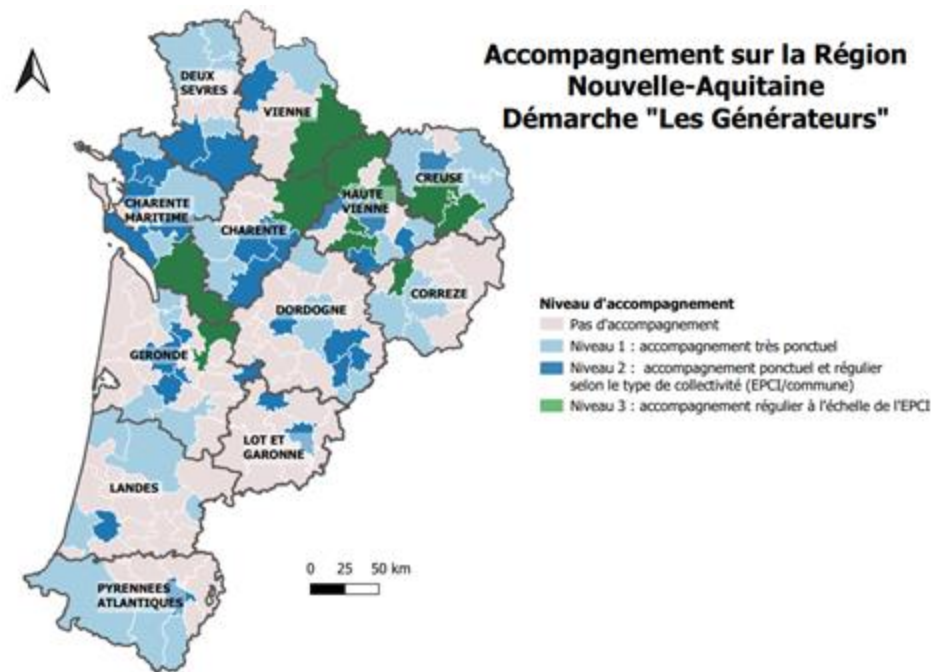
218 prises de contact

26 collectivités guidées dans le lancement d'une stratégie territoriale

73 collectivités guidées dans le développement de de projets

85 journées et demi-journées d'information

1 336 personnes sensibilisées



NOUVELLE-AQUITAINE NORD

Mathieu MANSOURI
CRER Nouvelle-Aquitaine

Juliette BADIN
CIRENA

Alvina HEYNE
CRER Nouvelle-Aquitaine

NOUVELLE-AQUITAINE SUD

Arnaud DE OLIVEIRA
Eliot WATTEZ
ALEC 33

Zoé STEPHANT
CIRENA










CONTACTEZ LE RESEAU

nouvelle-aquitaine@generateurs.info

LA WEBSÉRIE DES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

Flashez pour visionner les replays !



-  Connaître les enjeux du territoire pour agir et développer l'éolien et le photovoltaïque
-  Mieux connaître la filière photovoltaïque
-  Mieux connaître la filière éolienne
-  Le rôle des collectivités dans le montage de projets d'énergie renouvelable (EnR)
-  L'importance des outils de planification dans les projets EnR
-  Les projets EnR citoyens et participatifs
-  Tout savoir sur l'autoconsommation collective
-  Comment dialoguer avec un développeur ?
-  Découvrir la filière agrivolaïque



INFORMATIONS PRATIQUES

Une **websérie** pour apporter des éléments de connaissances et de réponse aux élus sur le **photovoltaïque et l'éolien** en Nouvelle-Aquitaine

Un format d'1H :

40' information + retour d'expérience
20' échanges

Replay disponible

Sur la [playlist Youtube des Générateurs Nouvelle-Aquitaine](#) quelques jours après le webinaire



WEBINAIRE

ÉPISODE #10



12 FÉVRIER 2025

10H - 11H

PROGRAMME

10H05 - INTRODUCTION

Comment le réseau des Générateurs Nouvelle-Aquitaine vous accompagne en 2025 ?

Arnaud DE OLIVEIRA
Les Générateurs - ALEC 33

10H10 - « AUTOCONSOMMATION MULTI-ÉNERGIES INNOVANTE »

Présentation de l'appel à projet régional

Ariane RIFFAUD
Région Nouvelle-Aquitaine

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES EXPÉRIMENTATIONS INNOVANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

ANIMÉ PAR L'**ALEC MÉTROPOLE BORDELAISE ET GIRONDE**
LES GÉNÉRATEURS NOUVELLE-AQUITAINE

**À DESTINATION DES ÉLU·ES & CHARGÉ·E·S DE
MISSION EN COLLECTIVITÉS**

10H20 - DES PROJETS SOLAIRES INNOVANTS EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Méthanisation avec du photovoltaïque dans les Landes
Xavier LABAT
Labat Assainissement
- Centrale solaire photovoltaïque flottante en Gironde
Commune Les Peintures

10H40 - QUESTIONS/RÉPONSES





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Dispositif de soutien
Autoconsommation multi-énergie innovante

Direction de l'Énergie et du Climat
ariane.riffaud@nouvelle-aquitaine.fr

- Pertinence du couplage PV/éolien/hydroélectricité à l'échelle nationale
- Intérêt grandissant pour l'autoconsommation
- De plus en plus de congestion de réseaux électriques
- L'intégration des ENR à l'échelle nationale est favorisée par des flexibilités locales



Création d'un dispositif de soutien qui porte sur l'autoconsommation multi-énergie et innovante

- favoriser ces business models émergents et créer du REX
- usage professionnel uniquement : individuel ou collectif

Cibles pertinentes :

- Activités avec des besoins spécifiques pour lequel le « simple PV » ne suffit pas à couvrir les besoins énergétiques : augmenter l'autoconsommation
- Sites ayant la capacité de développer du multi-énergie

Critères d'éligibilité :

- **Projet implanté en Région Nouvelle-Aquitaine**
- **Deux productions d'énergie énergétiques minimum** (petit éolien, PV, hydro, thermique...) + outil de pilotage.
- Stockage éligible en complément de ces 2 moyens de production.
- Autoconsommation individuelle ou collective

Importance d'expérimenter, d'innover, d'évaluer



- Importance de la composante innovante du projet



- **Etudes** de faisabilité
- **Investissements** (si études préalables)
- **Campagnes de mesures** sur 2 ans (obligatoire suite investissement)

Soutien :

50 %

30 à 65 %

50 %

Calendrier

NEO
TERRA

- Instruction au fil de l'eau
- Date limite au 31/12/2025



Contact



Lien vers le dispositif :

Disponible sur le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine

[Autoconsommation multi-énergies innovante](#)

Ariane RIFFAUD

Chargée de mission Hydrogène et Energies Innovantes

Direction de l'Énergie et du Climat

Service Solutions Énergétiques Innovantes

Site de Bordeaux

+33 6 03 84 93 18

ariane.riffaud@nouvelle-aquitaine.fr



Dossier de production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation avec parc de stockage en batteries



Présentation du Groupe Labat



Quelques chiffres :

1992 création de la société Labat Assainissement Vidange

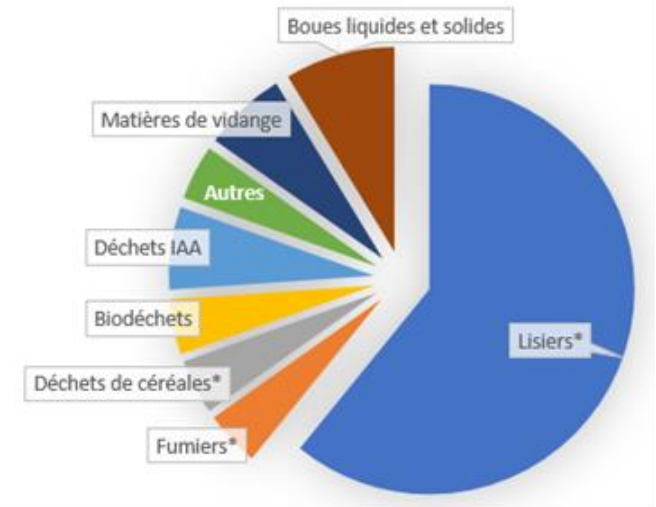
En 2024 : **55 Collaborateurs** (ingénieurs, techniciens, chauffeurs, opérateurs ITV, administratifs...)

2 Sites :

Adour Méthanisation situé à Aire-sur-l'Adour: 80 000 T de déchets collectifs, agroalimentaire et agricoles pour une production de 2,5 MW électrique.

XL Méthalandes situé à Hagetmau : 120 000 T de déchets agricoles et agroalimentaires

Soit pour les 2 sites : 50 000 personnes alimentées en électricité renouvelable sur le territoire

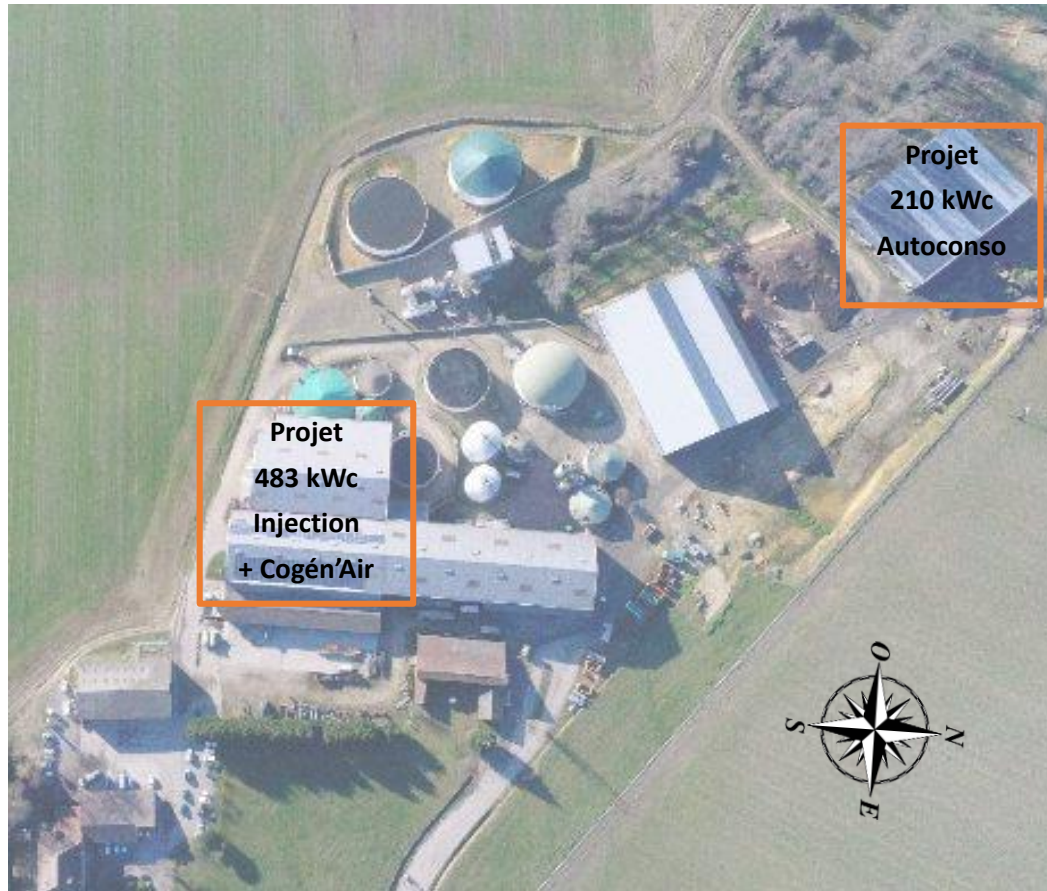


Origines des déchets organiques collectés au sein du Groupe



95% des déchets collectés sont valorisés

Nos projets photovoltaïques depuis 2013



Implantation des anciens projets

3 projets déjà réalisés :

Projet de 100 kWc en injection couplé à un séchoir de biomasse (Cogén'air) en **2013**

Projet en autoconsommation :

210 kWc de solaire consommé à 98% par l'usine, installé en **2021**

Projets solaires en injection totale dans le réseau de 483 kWc en **2023**

Bénéfices de 210 kWc en autoconsommation :
20% de réduction des besoins en électricité provenant du réseau.

Une volonté d'autosuffisance



Implantation des projets successifs et des **nouveaux projets**
ORC : Organic Rankine Cycle

Un projet ambitieux pour rendre l'usine autosuffisante en électricité.

Turbine ORC (converti la chaleur des moteurs en électricité)
Centrale solaire 500 kWc le tout couplé à une
Batterie de stockage de 760 kWh

Définitions :

Autoconsommation : l'énergie électrique produite et consommée sur le site.

Autosuffisance : l'énergie que l'on consomme sur le site provenant de notre propre source de production.

Bénéfices attendus de la nouvelle installation : + de 90% d'autosuffisance, +de 80% d'autoconsommation (grâce aux batteries + ORC), 20% de réinjection

Caractéristiques du nouveau projet

Les éléments du nouveau projet (projet 2023) :

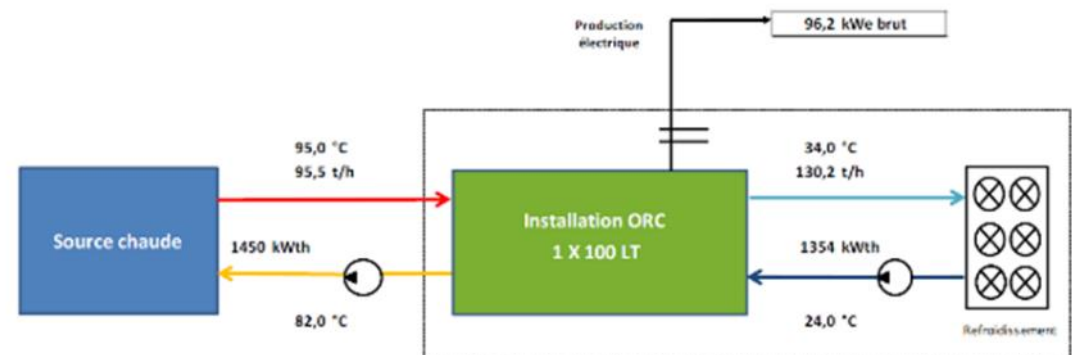
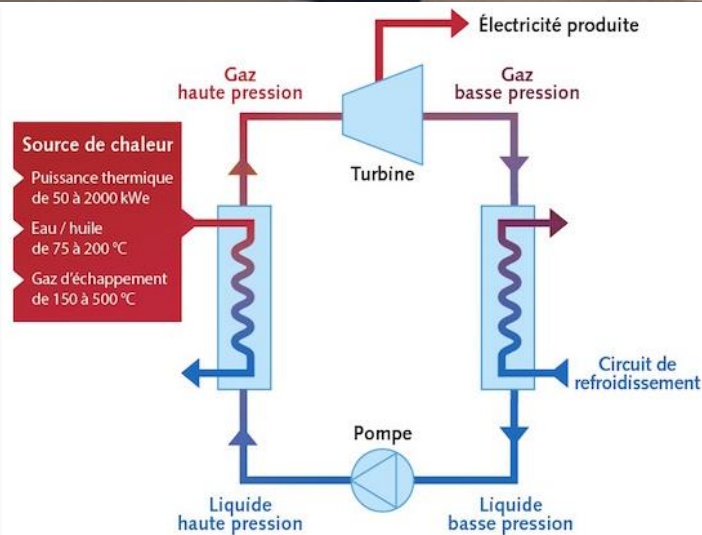
- 856 panneaux **photovoltaïques** SMA pour une capacité de production totale installée de **483 kWc**
 - Production électrique uniquement la journée suivant un profil de « dôme ».
 - La production solaire est très élevée l'été, dépassant largement la consommation de l'usine, faible en hiver
 - La production peut fortement varier en quelques minutes car dépendant de la météo locale
- **Turbine ORC 100 kW** d'Enogia, permettant de produire de l'électricité en continu en valorisant la chaleur fatale des moteurs
 - Production continue d'une puissance utile comprise entre 60 et 80 kW.
- 10 modules de stockage de 76 kWh chacun soit un parc de **760 kWh de stockage en batterie (pouvant être étendu à 1 MWh)**
 - Permet de stocker le surplus lorsque la production solaire et ORC dépasse la consommation du site
 - Permet de consommer l'énergie stocké lorsque la production est plus faible que la consommation, notamment la nuit

La technologie ORC



- Les moteurs de cogénération produisent de la chaleur en plus de l'électricité que l'entreprise revend à EDF
- Cette chaleur dite fatale est convertie en électricité grâce à une turbine ORC et permet d'alimenter l'usine

1 x ORC 100 kW intégration sur Site biogaz



: Fourniture ENOGIA

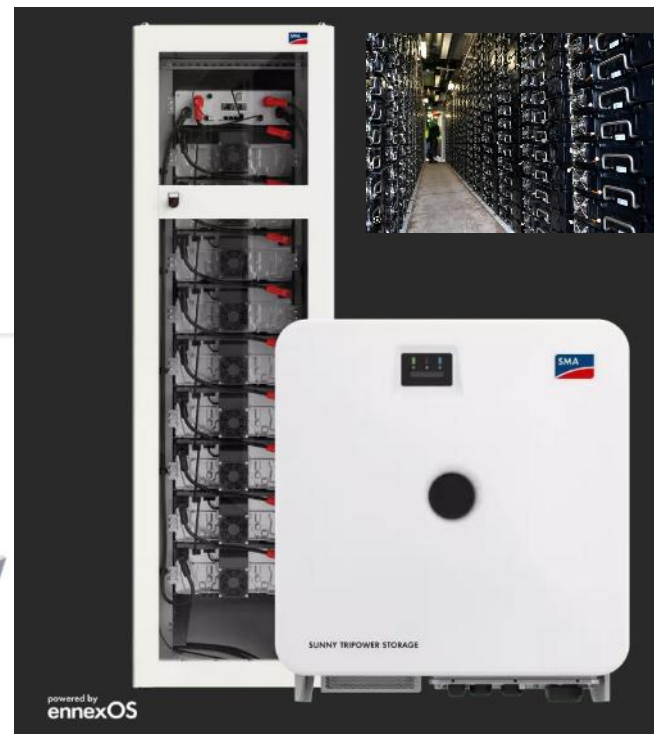
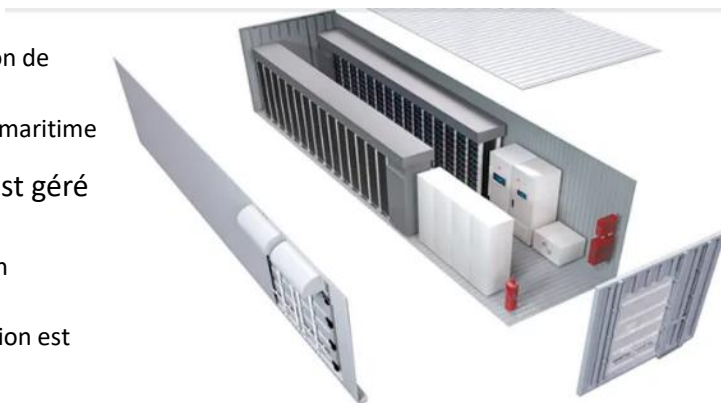


Production Photovoltaïques

- Technologie de panneaux photovoltaïque classique sur environ 2200 m² de toiture
- L'électricité en courant direct est converti en 400 V triphasé pour alimenter l'usine ou le stockage
- Durée de garantie de production : 25 ans

Stockage en batterie

- Le stockage électrique est effectué par :
 - Des onduleurs pour convertir l'électricité triphasée en continu
 - Des racks de batteries Lithium
 - Une armoire de gestion et répartition de charge
 - Le tout contenu dans un conteneur maritime
- La gestion des charges et décharges est géré de façon automatique de manière à :
 - Stocker le surplus de production non consommé
 - Alimenter l'usine lorsque la production est trop faible
- Durée de garantie de fonctionnement : 15 ans



Résumé technique du projet

Bilan annuel énergétique

Consommation
totale du site :
1228 MWh/an

Projets	Production du projet	Production consommée par le site	Auto-consommation	Auto-suffisance
PV 210 kWc	246 MWh	246 MWh	100%	20%
PV 483 kWc + stockage	565 MWh	508 MWh	90%	41%
Turbine ORC	567 MWh	393 MWh	69%	32%
Globalement	1378 MWh	1147 MWh	83%	93%

Tableau récapitulatif des investissements


Centrale 210 kWc en autoconsommation déjà financée	- €
Centrale 483 kWc en autoconsommation	370 229,28 €
Parc de batteries 760 kWh	980 662,16 €
Installation complète de turbine ORC 100 kW	518 800,00 €
Total des investissements	1 869 691,44 €

Pour que le projet soit financièrement à l'équilibre à 15 ans, le coût d'achat du **parc de batterie** et du **module ORC** doivent être subventionnés à hauteur de minimum 35%, soit environ 525 000 €.

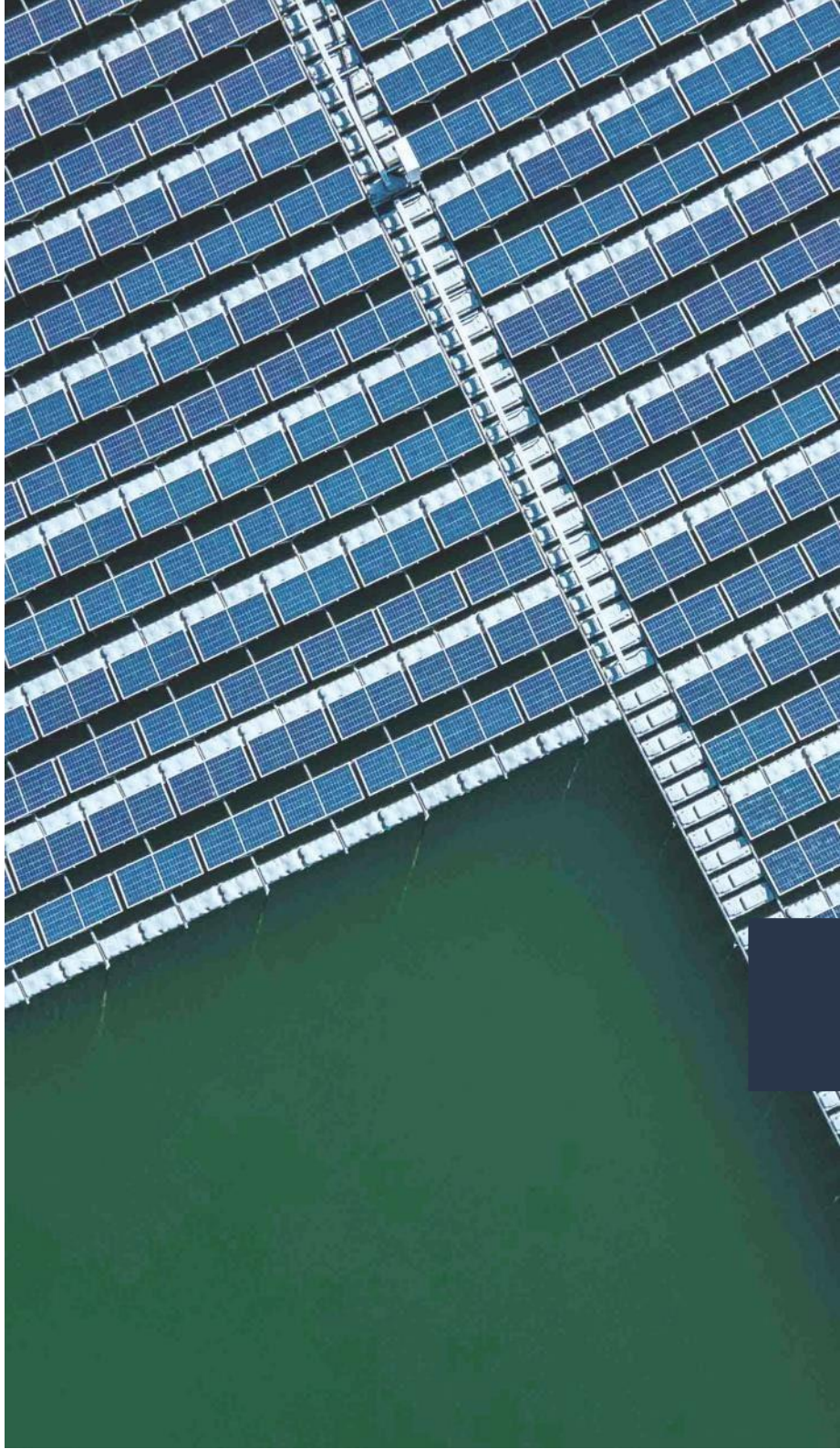
Le projet photovoltaïque de 483 kWc sera entièrement à la charge de Labat Assainissement.

Dans ce cas, la trésorerie s'équilibre en fin de vie des batteries (15 ans)



Les synergies des déchets 

Merci de votre attention



Projet de centrale solaire flottante et au sol

Commune : Les Peintures (33)

Février 2025

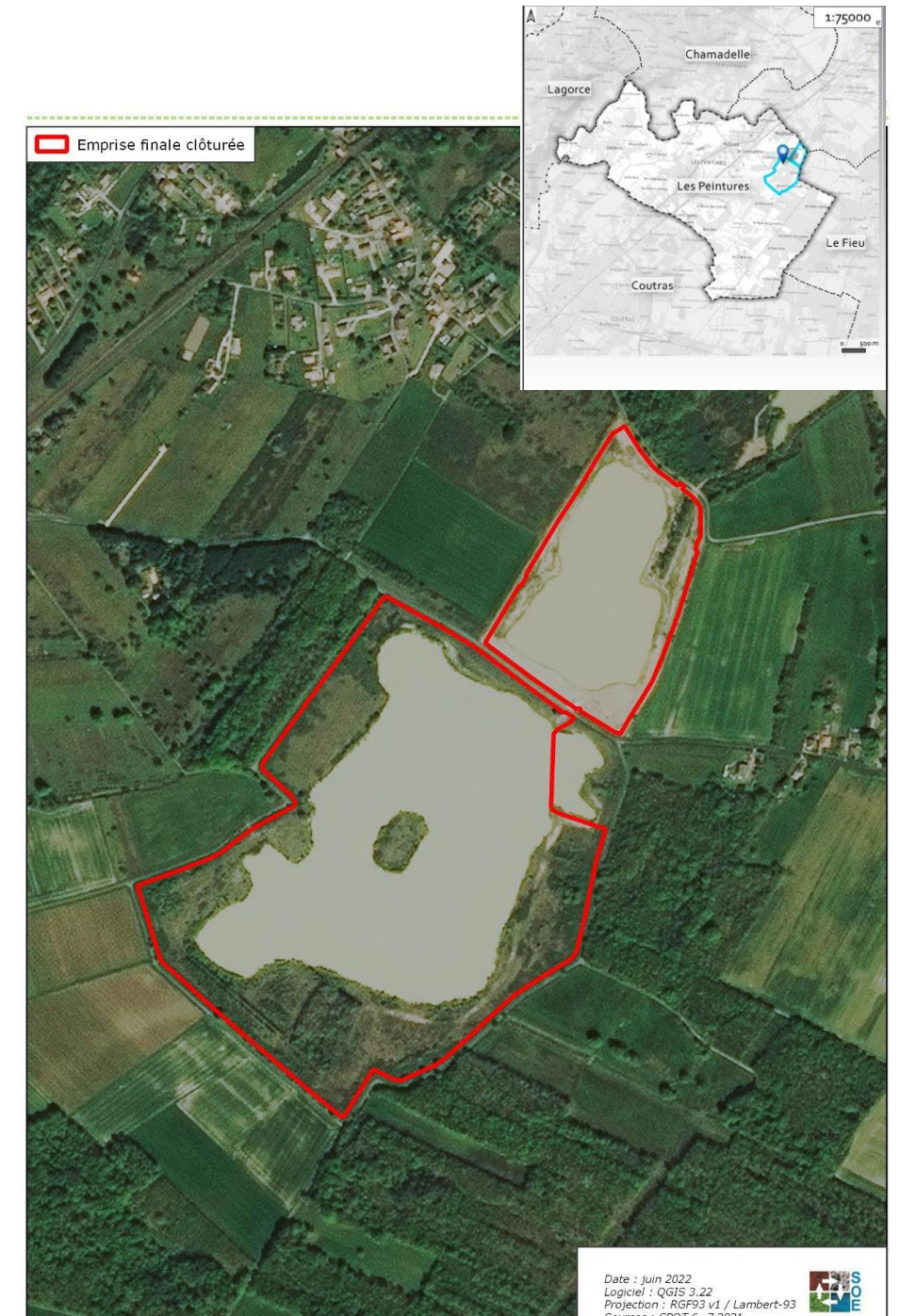


URBASOLAR

Axpo Group

Projet de centrale flottante et au sol dans la commune des Peintures

- 2 plans d'eau
- 27,67 MWc
- 43 ha de surface clôturée
- Production annuelle 33 453 MWh
- 2 Permis de construire obtenu le 05/06/2024, purgé de tout recours,
- Zone Ner du PLU des Peintures
- Projets lauréat CRE PPE2,6 – cas 3
- Nécessité d'une demande d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau => incompatibilité au SAGE Isle-Dronne



Sommaire

1. Le Projet (contexte)
2. Les mesures de compensation
3. Compatibilité SAGE « Isle-Dronne »





Le projet (contexte)

Historique du site

1999



2003



2006



2012



2019



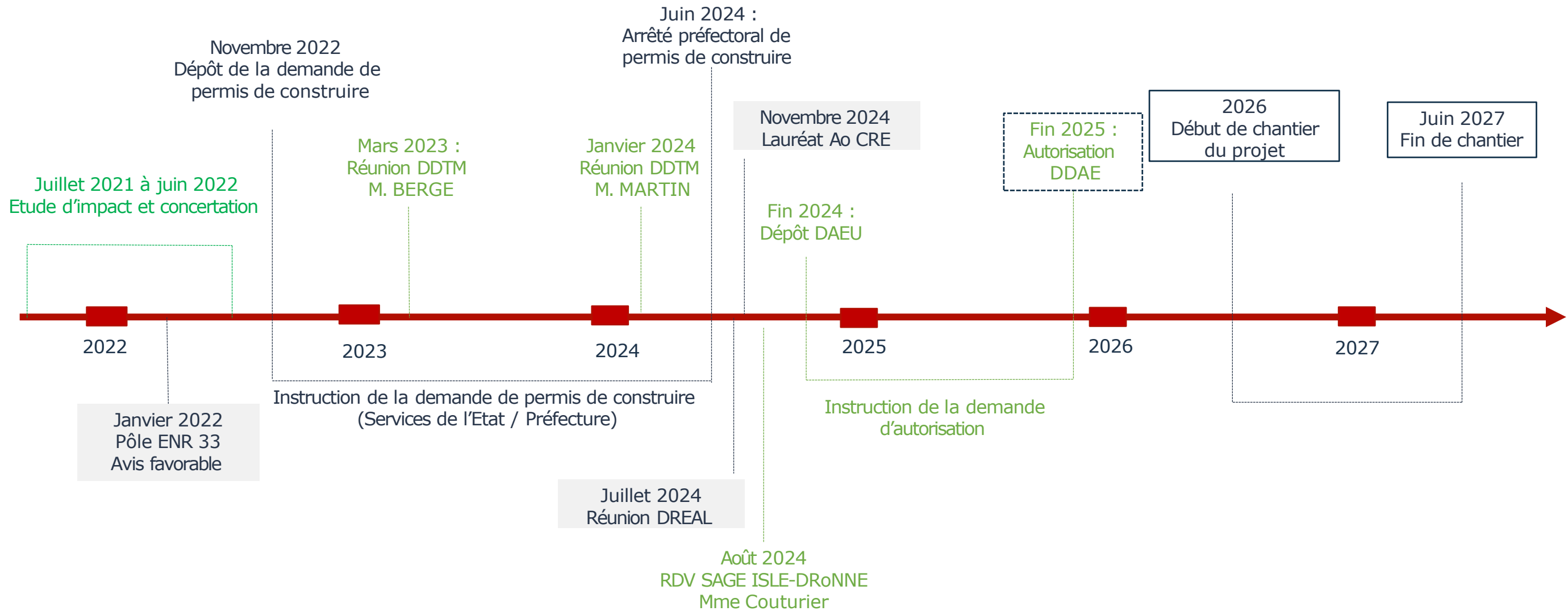
Anciennes carrières exploitées de 1998 à 2016 pour la partie sud et de 2012 à 2021 pour la partie nord.

- Des terrains fortement anthropisés répondant aux priorités de l'État pour le développement de projets solaires , notamment à la doctrine départementale de la Gironde
- Certificat d'éligibilité Cas 3 au sens des Ao de la CRE obtenu : ancienne carrière dont la remise en état n'est pas agricole ou forestière, disposant d'un PV de récolement en vertu de l'article R.512-39-3 du code de l'environnement



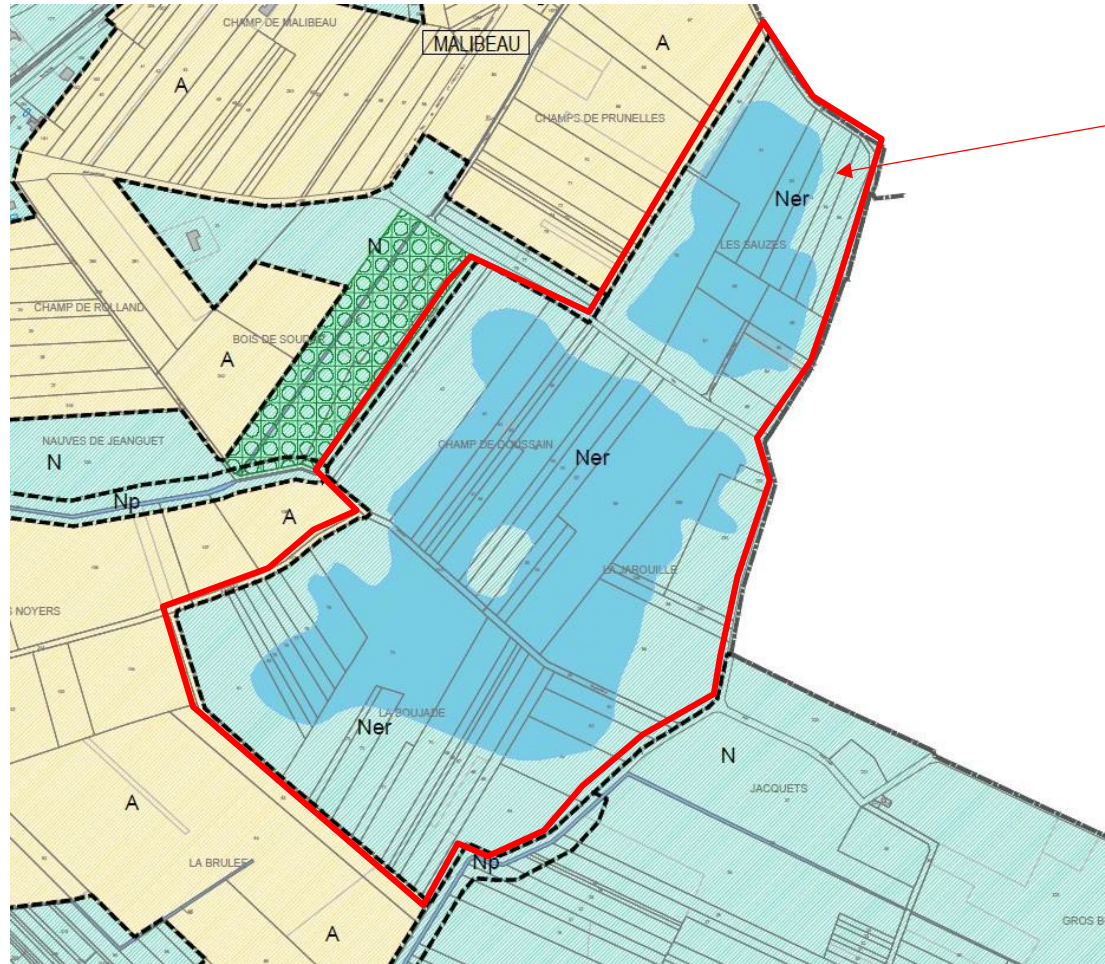
Emprise du projet photovoltaïque

Le planning passé et à venir



Une mise en service industrielle envisagée en 2027

Urbanisme et zones d'accélération



Ner : zone naturelle des énergies renouvelables, les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des énergies renouvelables sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère naturel et paysager des lieux. Leur hauteur est limitée à 4m.

→ Le projet est compatible avec le PLU de la commune des Peintures



La révision du PLU des Peintures a été approuvée par la délibération du conseil municipal des Peintures le 19/09/2023 et par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Libournais le 20/09/2023.

Les parcelles du projet ont été identifiées par délibération du conseil municipal du 14/11/2023 en zones d'accélération des énergies renouvelables conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 dite loi « ENR ».



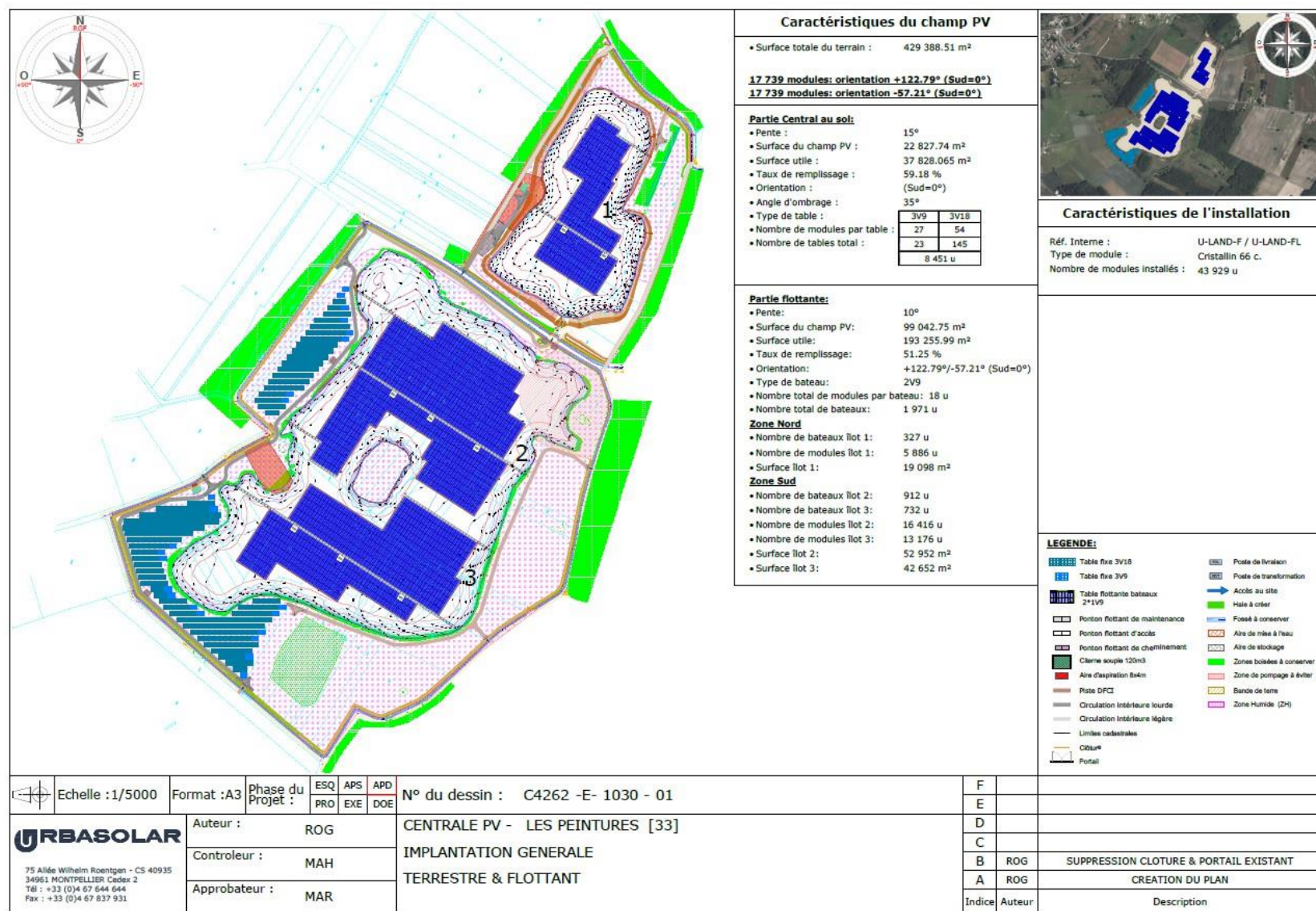
Via ce décret la commune émet un avis favorable de principe sur le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur ces terrains.



Emprise du projet photovoltaïque

→ Le projet est compatible avec le PLU et est identifié comme une zone d'accélération des énergies renouvelables

Implantation du projet



Une puissance d'environ 27,67 MW sur une surface clôturée de 42,94 ha



Ainsi le projet prévoit une production annuelle d'environ 33 453 MWh qui représente la consommation d'environ 15 511 personnes (17% de la population de la communauté d'agglomération du Libournais).

<p>75 Allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34095 MONTPELLIER Cedex 2 Tél : +33 (0)4 67 644 664 Fax : +33 (0)4 67 837 931</p>	Echelle : 1/5000	Format : A3	Phase du Projet :	ESQ PRO	APS EXE	APD DOE	N° du dessin : C4262 -E- 1030 - 01	F	
	Auteur : ROG	Contrôleur : MAH	Approbateur : MAR	CENTRALE PV - LES PEINTURES [33]				E	
IMPLANTATION GENERALE								D	
TERRESTRE & FLOTTANT								C	
								B	ROG SUPPRESSION CLOTURE & PORTAIL EXISTANT
								A	ROG CREATION DU PLAN
Index	Auteur	Description							

Autorisation environnementale d'une centrale flottante et au sol dans la commune des Peintures

Avec l'application des mesures d'évitement et de réduction, les incidences résiduelles permanentes sur les zones humides sont de 1,08 ha. Des incidences résiduelles temporaires persistent sur 0,54 ha, pour une durée de quelques mois durant la phase de chantier. Le projet est ainsi soumis à autorisation au titre de la rubrique 3.3.1.0. de la Loi sur l'eau. Le projet nécessite la mise en place de mesure(s) de compensation. La compensation surfacique correspond à 2,58ha, soit 228 % de la surface de zone humide impactée de façon permanente, et 152 % de la surface totale de zone humide impactée.

Le projet présentant un risque de destruction d'individus et d'habitat d'espèces protégées, et prévoyant le déplacement d'individus, il est soumis à dérogation à la législation sur les espèces protégées. Une mesure de compensation sera adoptée sur une surface équivalant à 444 % de la surface fréquentée par des espèces subissant des impacts permanents.

Ainsi une autorisation environnementale unique sera déposée en décembre 2024.

Après avoir pris contact avec l'animatrice du SAGE Isle-Dronne, vu la règle 1 du SAGE le projet n'est pas compatible avec le SAGE Isle-Dronne vu qu'il détruit plus de 1000 m² des zones humides. Malgré de son statut de Raison impérative d'intérêt public majeur et la compensation à hauteur de 159% des zones humides.

A noter que, conformément à la disposition D40 du SDAGE ADoUR GARoNNE, un ratio de compensation d'un minimum de 150 % de la surface détruite en zone humide est prescrite.



Les mesures de compensation

Mesures de compensation

- Le projet est soumis à une autorisation environnementale unique au titre de la rubrique 3.3.1.0 > 1 000 m² embarquant une DDEP.
- La compensation surfacique correspond à 228 % de la surface de zone humide impactée de façon permanente, et 152 % de la surface totale de zone humide impactée.
- Afin de réaliser la compensation il est prévu un plan de gestion spécifique. Ce plan prévoit de réaliser des travaux de creusement de dépressions, des semis ainsi que la gestion de prairies hygrophiles.

Compensation des zones humides

Codification	Superficie de zone humide attendue	Bassin versant	Référence cadastrale	Distance au projet
Zone 1	0,59 ha	Dronne	Les Peintures – ZH 10	0,8 km
Zone 2	0,68 ha	Dronne	Les Peintures –ZH 66 à 71, 74	inclus
Zone 3	0,30 ha	Dronne	Les Peintures –ZH 41 & 42	inclus
Zone 4	0,23 ha	Dronne	Les Peintures –ZE 85 & 88	inclus
Zone 5	0,18 ha	Dronne	Les Peintures – ZC 80	2,2 km
Zone 6	0,52 ha	Dronne	Les Peintures – ZH 58, 59, 250, 251	inclus
TOTAL	2,58 ha		Moyenne :	0,5 km



Mesures de compensation : Bilan de compensation sur les fonctionnalités des zones humides

Synthèse des pertes et bénéfices attendus pour chaque fonctionnalité

Paramètre	Fonctionnalité hydraulique	Fonctionnalité biogéochimique	Fonctionnalité écologique	Synthèse
Pluviométrie annuelle	=	=	=	=
Topographie	+	+	/	++
Géologie	=	/	/	=
Bassin versant	=	/	=	=
Connexion avec le réseau local de ZH	=	/	=	=
Etat de la masse d'eau souterraine	=	=	=	=
Risque de remontée de nappe	=	/	/	=
Zone contributive amont	=	/	/	=
Contexte écologique local	/	/	=	=
Maillage écologique local	/	/	=	=
Obstacles au déplacement	/	/	=	=
Végétalisation	-	/	-	--
Fréquentation par la biodiversité inféodée aux ZH	/	/	+	+
Pollution	/	=	/	=
Perturbations de la faune	/	/	/	/
Bilan de la compensation sur les fonctionnalités des zones humides :	=	+	=	+

→ Une équivalence fonctionnelle est attendue sur les fonctions hydrauliques et écologiques.

→ Un gain global de fonctionnalité est attendu, à travers l'augmentation de la fonctionnalité biogéochimique.



Compatibilité SAGE « Isle-Dronne »

Règlement du SAGE Isle-Dronne

Règle :

Sur l'ensemble du territoire du SAGE Isle Dronne, tout nouveau projet, au sens des [articles L.214-1 et R.214-1 du Code de l'Environnement \(IOTA - nomenclature 3.3.1.0\)](#) ainsi que ceux mentionnés à l'[article L.511-1 du Code de l'environnement \(ICPE\)](#), soumis à autorisation ou déclaration et entraînant la dégradation et/ou la destruction, totale ou partielle de zones humides sont interdits, sauf s'il est démontré par le pétitionnaire :

- L'existence d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration d'intérêt général au titre de l'[article L. 211-7](#) du code de l'environnement ;

Les dérogations identifiées dans la présente règle sont soumises à la législation et à la réglementation en vigueur retranscrites au sein du code de l'environnement et notamment à la séquence 'Eviter-Réduire-Compenser' (dite séquence ERC) dont l'objectif est **avant tout d'éviter les impacts négatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine**. La réduction des impacts n'ayant pu être évités ainsi que la compensation des effets potentiels restants doivent intervenir en dernier lieu.

Si la destruction, même partielle, ou l'altération des fonctionnalités des zones humides ne peut être évitée, la compensation porte sur la restauration de celles-ci.

Malgré de son statut de Raison impérative d'intérêt public majeur, la compensation à hauteur de 159% des zones humides le projet n'est pas compatible avec le SAGE Isle-Dronne.

Conformément à la disposition D40 du SDAGE ADoUR GARoNNE, un ratio de compensation d'un minimum de 150 % de la surface détruite en zone humide est prescrite.

Compatibilité PAGD

Orientation C “*Préserver et reconquérir les rivières et les milieux humides*”,

Objectif C.2 “*Préserver et restaurer les zones humides*”

- **Disposition 40** (*Inventorier et protéger les zones humides*) → le projet n’est pas concerné par cette disposition.
- **Disposition 41** (*Mettre en œuvre une compensation de la dégradation des zones humides*) → le projet prévoit la compensation à hauteur de 159%. L’impact porte sur des zones humides ayant fait l’objet d’importantes perturbations, issues de l’activité d’extraction des matériaux alluvionnaires due à l’ancienne gravière. Sur 1,65 ha seulement 0,03 ha concernent des communautés écologiques inféodées aux zones humides au niveau des abords des plans d’eau.
- **Dispositions 46 et 50** : concerne la préservation des continuités écologiques liées au réseau hydrographique, notamment au bénéfice du Vison d’Europe et de la Cistude d’Europe. Aucune de ces espèces n’a été observée dans l’aire d’étude. En outre, le projet se situe à l’écart de tout réseau hydrographique, et est séparé de l’Isle par la ligne de Paris-Austerlitz à Bordeaux-Saint-Jean, empruntée par le trafic TGV, Intercités, TER et fret, ainsi que par la RD674, ancienne route nationale déclassée. La connexion écologique entre le site et les réservoirs de biodiversité pour ces espèces est donc très limitée.



Urbasolar

Acteur majeur du photovoltaïque



500
collaborateurs



5 Pays
Présence européenne
du groupe



710 000
Personnes alimentées
en électricité verte



N°2 des Ao CRE
avec +1,4 GW
remportés



Filiale du groupe
depuis 2019



10 GW
Construits à horizon
2030



1 Milliard €
d'investissements
réalisés



67 560 t de Co₂
évités grâce à la
production électrique
de nos centrales *



1,2 GW
En exploitation



+ de 650 centrales
construites



AXPo : Un électricien européen spécialiste des ENR



11 Mds€
CA 2022/2023



33 300
millions de kWh
fournis



6 420
Collaborateurs



5 GW d'ENR
installés en Europe



+ 100 ans
d'expertise



+ 30 Pays



CONTACTEZ LA COMMUNE DES PEINTURES

M. le Maire : Armand BATTISTON
05 57 49 09 07 ; mairie@lespeintures.fr

